

IRCIR = jurys doctorat  
IRCIT = ~~jurys~~ doctorate

14.2.2008

Université Libre de Bruxelles  
Faculté des Sciences appliquées

## Admission au doctorat en Sciences de l'Ingénieur

Diplôme d'Ingénieur civil et bio-ingénieurs délivrés en Belgique ou diplôme équivalent sur base d'un dossier soumis à la commission d'admission.

*Le diplôme permettant l'admission au doctorat doit avoir été obtenu avec une mention « distinction » ou supérieure*

Inscription simultanée à la formation doctorale et au doctorat.

Formation doctorale : 60 ECTS

- rapport d'avancement des recherches et présentation orale : 30 ECTS

entre 6 et 24 mois après l'admission, défense devant les Jurys restreints auxquels sont adjoints les membres des comités d'accompagnement

- formation et communication scientifiques : 30 ECTS

A titre indicatif, la formation scientifique peut comprendre:

- Cours avancés, organisés par les écoles doctorales, valorisables selon le nombre de crédits attribués au cours. A défaut, 1 crédit équivaut à 10 heures de participation.
- Cours organisés par les universités dans des domaines utiles à la thèse de doctorat (y compris en second cycle).
- Participation à des congrès, conférences et écoles de haut niveau, cours de formation continuée, cycles de séminaires de recherche, groupes de contacts, ou toute autre activité jugée équivalente par la Commission d'admission : valorisable à raison de 1 crédit pour 10 heures de participation.

A titre indicatif, la communication scientifique peut comprendre :

- Cours d'anglais technique : valorisables selon le nombre de crédits attribués au cours. A défaut, 1 crédit équivaut à 10 heures de participation. Un maximum de 5 crédits de cours d'anglais technique peut être valorisé.
- Rédaction de projets, articles, communications scientifiques et rapports, valorisable à raison de 1 crédit pour 25 heures de travail.
- Préparation de la présentation de projets, communications scientifiques, valorisable à raison de 1 crédit pour 25 heures de travail.

### Autres diplômes (valorisables pour au moins 300 ECTS)

*Ou diplôme d'Ingénieur civil et bioingénieurs obtenu avec une mention inférieure à la distinction.*

Inscription à la formation doctorale seule.

Formation doctorale : 60 ECTS + crédits complémentaires éventuels

- crédits complémentaires (max. 15 ECTS)

cours de 2<sup>ème</sup> cycle dispensés par la Faculté

- rapport d'avancement des recherches et présentation orale : 30 ECTS

- formation scientifique : entre 10 et 20 ECTS

- communication scientifique : entre 10 et 20 ECTS

Les crédits complémentaires, le rapport d'avancement des recherches et la présentation orale, devront être obtenus avant la fin de l'année académique de l'admission.

Les crédits complémentaires et les 30 crédits correspondants au rapport d'avancement des recherches et à la présentation orale devront être obtenus avec une moyenne de 14/20 pour permettre au candidat de s'inscrire au doctorat.

-----